

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2014**

OBJET

06 – SUBVENTION TAAF (Treillières Association d'Agents Festifs)

N° 2014-05-06

NOMENCLATURE : 7/5/5

L'an deux mille quatorze, le vingt sept mai à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Rémi ROLLAND, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusées :

Florence CABRESIN donne pouvoir à Philippe LEBASTARD

Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

Martine MOREL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Absente :

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...03
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

La TAAF a pour vocation de proposer des prestations diverses aux agents de la collectivité.

Son objet social est ainsi défini :

- favoriser la cohésion et la communication entre les agents de la ville à travers des activités, des animations et des sorties,
- susciter et soutenir toutes initiatives culturelles et sportives, tendant au développement moral, intellectuel ou physique du personnel,
- permettre aux agents et à leur famille d'accéder à des activités culturelles, sportives et de loisirs à tarifs préférentiels,
- organiser une manifestation de Noël à destination de tous les agents.

Deux niveaux de prestations existent :

1. Des prestations réservées aux adhérents uniquement (soirées ou activités thématiques, billetteries diverses). Un bulletin d'adhésion avec une inscription annuelle de 5 euros est demandé au préalable.
2. Des prestations ouvertes à tous les agents sans condition préalable d'adhésion (barbecue du mois de juin, manifestation festive de Noël...)

Le bilan 2013 de l'activité de la TAAF présente le résultat suivant :

Dépenses : 8 541,40 €

Recettes : 10 268,28 €

Résultat : 1 728,88 €

Au vu de ces éléments, la commission « Ressources » réunie le 28 avril 2014 a rendu un avis favorable à la subvention telle que présentée à ce conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 28 Voix pour décide :

- D'ATTRIBUER une subvention municipale pour 2014 de 5 050 €.

Pour extrait conforme,

Le 04 juin 2014,

**Le Maire,
Alain ROYER.**

